

02 avr 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 2 avril 2004

Liste des jeux de hasard autorisés dans les lunapark

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) établissant la liste des jeux de hasard dont l'exploitation est autorisée dans les établissements de jeux de hasard de classe II (lunapark).

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) établissant la liste des jeux de hasard dont l'exploitation est autorisée dans les établissements de jeux de hasard de classe II (lunapark).

Il s'agit des cinq catégories suivantes :1) jeux de black-jack2) jeux de course3) jeux de dés4) jeux de poker5) jeux de rouletteLa Commission des jeux de hasard a rendu un avis favorable.Le projet n'a aucune incidence budgétaire immédiate.Il est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.(*) rédigé en exécution de l'article 7 de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>